

## Prise de position

**18.475 - Initiative parlementaire. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier les procédures**  
(déposée par le conseiller national Merlini Giovanni le 12.12.2018)

### 1. Enjeux

Le Conseil national a accepté, le 7 mars 2023, un projet de mise en œuvre de l'initiative 18.475. Celle-ci vise à réduire la durée des procédures en matière de résiliation de bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches et d'assouplir les conditions à remplir dans un tel cas de figure.

### 2. Position de la FRI et de l'USPI Suisse

La FRI et l'USPI Suisse recommandent d'entrer en matière sur le projet de mise en œuvre puis d'accepter la version du Conseil national sous réserve de la remarque ci-dessous.

### 3. Motifs

La FRI et l'USPI Suisse sont favorables à ce qu'on remplace « le besoin urgent » par « un besoin important et actuel » comme l'a décidé le Conseil national.

La FRI et l'USPI Suisse invitent la CAJ-E à examiner l'opportunité de compléter le dispositif afin de limiter la possibilité pour le locataire de demander des prolongations de bail lorsque le bailleur fait valoir un besoin important et actuel pour lui ou ses proches. Sans un tel complément, le dispositif ne produira guère d'effets pratiques.

Lausanne, le 20 juin 2023 / OF-PA

#### **Renseignements complémentaires :**

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 42

Frédéric Dovat, secrétaire général de l'USPI Suisse, 058 796 33 71

Thomas Schaumberg, responsable de l'antenne fédérale FRI et USPI Suisse, 058 796 99 59

(Antenne fédérale FRI/USPI, Kapellenstrasse 14, Case postale, 3001 Berne)